

Monsieur le Préfet
DDT - SEFEN
4 place Laennec
BP 1013
26015 VALENCE Cedex

Dossier suivi par : D. ARNAUD

Objet : Création d'un plan d'eau pour l'irrigation sur la commune de Montlaur-en-Diois
Avis de la CLE du SAGE Drôme

Saillans, le 4 octobre 2021

Monsieur le Préfet,

Par courriel du 11 août 2021, vous sollicitez l'avis de la CLE sur la demande du GAEC de La Batie de créer un plan d'eau à des fins d'irrigation sur la commune de Montlaur-en-Diois.

Le Bureau de la CLE, réuni le 1^{er} octobre 2021, a examiné ce dossier avec la plus grande attention.

Le projet prévoit une alimentation du plan d'eau par une prise d'eau dans le ravin des Mûles expertisé par l'OFB qui conclut au statut de non cours d'eau.

Par ailleurs, le pétitionnaire s'engage à respecter les conditions de remplissage fixées par l'arrêté ministériel de prescriptions générales du 9 juin 2021.

Pour ces deux raisons, le projet est conforme avec les règles n°5 « Encadrer la procédure de création de retenues, type plan d'eau » et n°1 « Maintien du gel des surfaces irriguées » du SAGE en vigueur

Le Bureau de la CLE émet donc un avis favorable à ce projet et souligne la nécessité de la fermeture de la vanne de la prise d'eau sur la période du 1^{er} juin au 15 septembre.

Vous remerciant de votre confiance, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

Le Président de la CLE,
Pierre LESPETS

